

Paris le : 4 octobre 2008

Centres de santé, la MGEN esquisse ses propositions.

Rappel des réunions précédentes :

23 juin : éléments de contexte, précisions sur les enjeux de la négociation

8 septembre : round d'observation, fourniture de certains éléments par l'employeur sur l'activité, mais qui ne nous permettent pas toutefois d'analyse fine sur le contexte et ses évolutions.

29 septembre : la MGEN nous fournit enfin des éléments plus précis et commence à rentrer dans le détail :

- Après rappel synthétique de l'évolution des tarifications (Nomenclature Générale des Actes Professionnels -NGAP-) suite à la décision UNCAM du 11 mars 2005
- Les propositions
 - Un socle de rémunération sur trois axes :
 - Activité
 - Actions de prévention, information, participation aux instances internes
 - Coordination médicale
 - Nouveau référentiel emploi filière médicale
- Activité
 - Rémunération par typologie d'actes (généralisant selon les catégories une part différente du chiffre d'affaire)

| | |
|---|------------------------------|
| ▪ Actes cliniques et majoration | ▪ Prothèses dentaires |
| ▪ Actes techniques médicaux | ▪ Implantologie |
| ▪ Actes d'imagerie | ▪ Orthodontie |
| ▪ Actes d'échographie | ▪ Actes de biologie médicale |
| ▪ Actes dentaires de soins et de conservation | |
 - Taux bruts (hors congés)

| | |
|-------------------------------------|-----|
| ▪ Consultations, Actes techniques | 40% |
| ▪ ADE (échographie), ADI (imagerie) | 22% |
| ▪ Soins dentaires | 23% |
| ▪ Prothèses dentaires | 20% |
| ▪ Orthodontie | 25% |
| ▪ Implantologie | 35% |
| ▪ Biologie | 10% |
 - Prévention information, instances : projets proposés par les directions, validés, budgétés, avec rapport annuel de synthèse
 - Forfaits $\frac{1}{2}$ j ou horaire sur base indemnisation HAS soit 150 €/ $\frac{1}{2}$ journée
 - Coordination médicale (*A définir*)
 - Nouveau référentiel emplois

| | |
|------------------------|--|
| ▪ Médecin | ▪ Chirurgien dentiste |
| ▪ Médecin chef de pôle | ▪ Pharmacien, directeur de labo de biologie médicale |

Pour la CFDT Cette présentation permet enfin d'avoir quelques bases de chiffrage de la proposition employeur. Nous pouvons maintenant en tirer certaines projections, néanmoins très imprécises. Dans une telle négociation, si l'on veut parler de la même chose, il est indispensable de se baser sur des références communes, sur un bilan partagé de la situation actuelle, et sur les objectifs d'évolution souhaités.

Nous savons que la situation est très diversifiée selon les spécialités (durée de visite variable, tarification), l'ancienneté (la part fixe peut varier de 60% entre un début et une fin de carrière)

Pour permettre de se situer plus facilement, la CFDT souhaite pouvoir disposer:

- *D'un comparatif des variations entre les modes de rémunération actuelle et à venir par spécialité à activité égale.*
- *D'un comparatif sur les moyennes par activité, avec un regard particulier sur les situations de début, et de fin de carrière (après 22ans)*
- *Par activité: du chiffre d'affaire au regard du nombre d'Equivalents temps plein, du nombre d'actes moyen horaire, de la part du chiffre d'affaire consacrée au fonctionnement de la structure, au secrétariat médical.(certains chiffres nous ont été fournis, mais impossibles à rapprocher entre eux)*
- *De statistiques sur l'absentéisme des patients et les perspectives permettant d'y remédier*

La présentation des hypothèses de rémunération à l'acte nous est faite en taux « brut hors congés », la CFDT demande clarification sur l'application prévue

Les activités non productrices d'actes: prévention information, participation aux instances seraient rémunérées en $\frac{1}{2}$ journées sur la base des indemnités des experts désignés par la Haute Autorité de Santé. La MGEN propose 150 €, La CFDT pourrait suggérer que si cette base était retenue, elle le soit pleinement et se pratique ainsi en référence aux vacances perçues par les experts visiteurs. (texte de référence de mai 2005 76€ brut/vacation). Le résultat varierait peu aujourd'hui: 2 vacances pour 1/2j = 152€, mais permettrait d'indexer les réévaluations.

Les temps de coordination et leur compensation financière pour les « chefs de pôle » ne sont pas encore définis. La CFDT attend les propositions de l'employeur sur le sujet. Il ne serait pas illogique que la même référence soit présentée, avec possibilité de faire varier le nombre de vacances perçues. Nous verrons cela par la suite.

Nous rappelons aussi que nous n'avons jusqu'à lors qu'effleuré la question de la rémunération. Les praticiens auront à dire ce qu'ils en pensent, ce qu'ils sont prêts à accepter ou ce qu'ils refusent.

La CFDT sait qu'elle n'est pas majoritaire dans la profession, mais, comme à son habitude, comme dans chaque négociation, met tout son poids et sa compétence au service de tous dans un objectif de garantie de la pérennité de notre outil de travail et de l'ensemble des personnels dont la rémunération en dépend.

La CFDT veut aussi traiter aussi des garanties sociales, éléments déterminants d'une négociation conventionnelle, ainsi que des répercussions possibles de cette négociation sur l'activité des personnels non médicaux.

Vous pouvez si vous le souhaitez contacter les négociateurs ou les élus centres de santé et leur faire part de vos commentaires ou propositions.

Pour mémoire : Alain CHARRAS délégué central UES : 0607476922 cfdtmgen@infonie.fr

Catherine DURANDEL : médecin généraliste à Nancy

Marie Angèle DE CARLI ROUYER à Nancy, Jocelyne BOSSUAT à Nice, élues CE

Dominique DUTT à Strasbourg, représentante syndicale au CE

Les prochaines dates de négociation sont fixées aux 24/10, 24/11, 15/12/2008

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin et nous rejoindre, c'est facile !

Voir l'onglet «adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.